



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 10 mai 2022 — N° 57

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2022-2023.

À 10 h 01, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Commission plénière

M. Picard, premier vice-président, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires; 46 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 50 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 7 minutes 43 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 43 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué entre les groupes parlementaires d'opposition selon les proportions établies ci-dessus.

10 mai 2022

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 mars 2022, les travaux de la commission plénière se poursuivent au-delà de 12 heures.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, Mme Hébert (Saint-François), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

À 12 h 14, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Maison des jeunes de Laval-Ouest inc.

10 mai 2022

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Roussil pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'octroyer le financement nécessaire au maintien des activités de l'organisme L'Amour en action Syl Dan

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Opération Père Noël.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Compagnie de production Les Foutoukours.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin rendre hommage à M. Paul-Henri Hudon pour son engagement au sein de La Société d'histoire de la seigneurie de Chambly.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'hebdomadaire *Le Radar*.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe féminine de hockey des Stingers de Concordia, championne universitaire canadienne.

10 mai 2022

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin rendre hommage à Mme Cynthia Lulham pour ses 26 années au service de la ville de Westmount.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'implant cochléaire.

À 13 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Amadou Soumahoro, président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie et président de l'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire.

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Victoriaville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 545-20220510)

10 mai 2022

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 203 Loi concernant la Ville de Laval

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 546-20220510)

M. Skeete (Sainte-Rose) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

10 mai 2022

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le plan stratégique 2021-2025 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

(Dépôt n° 547-20220510)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 mars 2022 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant une exemption des exigences linguistiques prévues à la Charte de la langue française et au projet de loi n° 96 pour les étudiants des Premières Nations.

(Dépôt n° 548-20220510)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats officiels du scrutin de l'élection partielle du 11 avril 2022 dans la circonscription électorale de Marie-Victorin;

(Dépôt n° 549-20220510)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Leitão (Robert-Baldwin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 11 mai 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 550-20220510)

10 mai 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. le président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2022-2023 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 551-20220510)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 552-20220510)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 553-20220510)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 554-20220510)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 555-20220510)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 556-20220510)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;

(Dépôt n° 557-20220510)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 558-20220510)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

(Dépôt n° 559-20220510)

10 mai 2022

Dépôts de pétitions

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 121 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout du programme « Technologie d'analyses biomédicales 140.C0 » dans la liste des programmes admissibles aux bourses Perspective Québec.

(Dépôt n° 560-20220510)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte avec une immense tristesse du décès, le 22 avril dernier, du légendaire hockeyeur québécois Guy Lafleur;

QU'elle rappelle que les qualités athlétiques et humaines extraordinaires qui caractérisaient Guy Lafleur ont vite fait de lui l'idole d'un peuple, que l'on surnommait affectueusement le Démon blond ou encore Flower pour ses coéquipiers;

QU'elle reconnaisse que Guy Lafleur était un être profondément généreux et altruiste qui aura consacré son existence au bien-être de sa famille et de la collectivité, comme en témoigne son rôle d'ambassadeur de la Fondation du CHUM de Montréal avec la campagne En équipe avec Guy Lafleur contre le cancer, alors qu'il combattait lui-même la maladie;

10 mai 2022

QU'elle souligne que tout au long de sa carrière, Guy Lafleur a trôné au sommet de l'élite mondiale de son sport, comme en témoignent son intronisation au temple de la renommée du hockey en 1988, ses six saisons consécutives de 50 buts dont une de 60 buts, ses 1 353 points en 1 126 matchs et les quatre coupes Stanley consécutives remportées avec les Canadiens de Montréal à la fin des années soixante-dix;

QU'elle témoigne de toute la gratitude et la fierté qui habite les Québécoises et les Québécois à son souvenir;

QU'enfin, l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille Lafleur, à son épouse Lise et à ses enfants Martin et Mark et qu'elle observe une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **315** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant la mise en œuvre des recommandations de l'avis du Comité consultatif sur les changements climatiques intitulé *L'aménagement du territoire du Québec : Fondamental pour la lutte contre les changements climatiques*; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 mai 2022

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant une révision du mécanisme de fixation des tarifs versés aux camionneurs artisans; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100^e anniversaire de naissance du grand psychiatre et ministre québécois Camille Laurin;

QU'elle reconnaisse son apport inestimable à l'essor du Québec moderne, que ce soit dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale ou de la protection de la langue française;

QU'elle rappelle que, grâce à la conviction et à la détermination du Dr Laurin, l'Assemblée nationale a adopté, il y a près de 45 ans, la Charte de la langue française;

QU'elle réitère sans nuance son appui à cette loi fondamentale qui a redonné force, dignité et fierté à la nation québécoise;

QU'enfin, l'Assemblée nationale s'engage à continuer de défendre et valoriser la langue française, et plus largement la nation québécoise, que Camille Laurin a profondément aimées.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

10 mai 2022

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 11 mai 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que depuis plusieurs mois, les Québécois, notamment les plus vulnérables et les jeunes familles, font les frais d'une hausse rapide du coût de la vie;

10 mai 2022

QU'elle prenne acte que la croissance des salaires a été insuffisante pour contrer les effets de la hausse de l'inflation;

QU'elle reconnaisse que les Québécois font face à des choix difficiles notamment en matière d'alimentation, de logement et d'énergie;

QU'enfin, elle déplore que le gouvernement du Québec n'ait pas déployé de moyens suffisants pour atténuer l'impact de la hausse du coût de la vie sur la population et qu'elle exige qu'il mette de l'avant de nouvelles mesures structurantes dans les meilleurs délais.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 14 avril 2022, sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 28, Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

10 mai 2022

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne par les médecins omnipraticiens et à améliorer la gestion de cette offre.

Après débat, le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée donné le jeudi 5 mai 2022 pour déroger à l'article 236 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 35 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile, le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions, ainsi que l'amendement transmis par M. Fortin, leader de l'opposition officielle.

L'amendement est déclaré recevable.

10 mai 2022

Après débat, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la lecture de l'amendement de M. Fortin, leader de l'opposition officielle, introduisant l'article 0.1, avant sa mise aux voix.

L'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 11 mai 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 01, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 11 mai 2022, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 mai 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 315)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (IND)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Rizqy (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Roy (IND)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (IND)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	